

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2018

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 6

Le cinq octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 28 septembre 2018.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Christiane TARDIVAT, Pascal BALLEREAU, Quentin MENEURET, Olivier MICHOT, Nicole MISÉRÉ

Absents : Cécile DEGROLARD, Jean-François VIAUD, Michaël BLANCHARD, Jean-François FOUCHET, Sylvie LAURENT

Secrétaire de séance : Christiane TARDIVAT

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du Municipal du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Subvention FAR
- Contrat de ruralité
- Aménagement place de l'église et jardin public
- Location de la salle des fêtes : demande de remise d'un administré

Questions diverses

- Repas des anciens
- Inauguration de la mairie
- Curage des fossés

2018-30 : Contrat de ruralité :

Le Maire rappelle que le contrat de ruralité signé le 05 juillet 2017 prévoyait qu'à la fin 2018, un premier bilan global des actions serait établi et que ce bilan pourrait conduire à réajuster le plan d'action.

Le Maire propose le maintien du projet d'aménagement de la place de l'église et du jardin public.

Le **conseil municipal**, à l'unanimité :

- décide le maintien du projet d'aménagement de la place de l'église et du jardin public, action 2-4 inscrite au contrat de ruralité pour l'année 2019 pour un montant estimé à 80 000 euros
- précise que la réalisation des travaux est prévue pour l'automne 2019

2018-31 : Aménagement place de l'église et jardin public

Vu la délibération du 26 juillet 2018 portant sur la décision d'entreprendre des travaux de réaménagement de la place de l'église et du jardin public, Monsieur le Maire précise qu'il

convient de procéder en premier lieu à une étude topographique auprès d'un géomètre avant tout commencement de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation d'un relevé et d'un plan topographique détaillé
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de BIA-GEO Géomètre à La Châtre d'un montant de 1 480 € H.T, soit 1 776 € T.T.C pour réaliser cette étude

2018-32 : Location de la salle des fêtes : demande de remise d'un administré

Le maire fait part de la demande de Madame LAMAMY Sandrine, habitante de Lys-Saint-Georges et auto-entrepreneuse : pouvoir bénéficier d'un tarif réduit pour la location de la salle des fêtes dans le but de présenter et vendre ses produits.

Afin d'aider au développement de son activité professionnelle, le **conseil municipal** décide :

- d'accorder une location gratuite pour l'année 2019
- précise qu'il s'agit de faire bénéficier Madame LAMAMY des mêmes conditions de location que les associations de la commune.

Questions diverses et informations :

- Subvention FAR 2019 (Fonds d'Action Rurale) : le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux pour la remise en état du logement situé au-dessus de la mairie. Il se réunira prochainement pour analyser les devis qui vont être demandés aux différentes entreprises.
- Le repas des anciens se déroulera au Restaurant La Forge dans le mois de novembre. La date précise sera communiquée prochainement.
- L'inauguration de la mairie se déroulera le Jeudi 06 décembre à 18h00. Toute la population est cordialement invitée.
- Le curage des fossés sera réalisé aux lieux-dits « le Rocher », « Coudières » et « Le Carroir » fin d'année 2018.

La secrétaire de séance,
Christiane TARDIVAT

Le Maire,
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,